

N° du dossier : 3/22/0165

AVIS AU PUBLIC

Établissements classés

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la société POST LUXEMBOURG vient de solliciter l'autorisation pour l'exploitation d'un site radiotechnique à Osweiler, ferme, 10, rue de Dickweiler, Luref : 99901, 94804.

Le dossier y relatif est déposé à la maison communale à Rosport, 9, Rue Henri Tudor, du 21 juillet 2022 au 4 août 2022 inclusivement et il pourra y être consulté par tous les intéressés.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Le bourgmestre,



Le secrétaire,
contreseing, article 74 de la loi communale

